

Zeitschrift: Arbido-B : Bulletin

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 7 (1992)

Heft: 3

Rubrik: Mitteilungen BBS = Communications de la BBS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mitteilungen BBS / Communications de la BBS

Message du Conseil fédéral concernant la réorganisation de la Bibliothèque Nationale Suisse

Prise de position de la BBS

Résumé

La Bibliothèque Nationale Suisse (BNS) doit désormais disposer d'un mandat et des moyens adaptés au contexte contemporain: les représentants des bibliothèques et bibliothécaires suisses réunis au sein de la BBS considèrent que le projet de réorganisation de la BNS soumis au Parlement est un pas positif et décisif dans ce sens. Ils souhaitent une mise en œuvre rapide du train de mesures proposées.

La réorganisation prévue ne constitue cependant pas une fin en elle-même. Comme le souhaite le Conseil fédéral, elle doit être l'occasion de renforcer la cohérence des réseaux de bibliothèques suisses. Souhaitable, une telle mesure ne saurait résulter d'une démarche unilatérale de la Confédération. La BBS demande, d'une part, la mise en place d'un organe commun de la Confédération et des cantons pour assurer l'orientation politique et la coordination du système des bibliothèques suisses et, d'autre part, des mesures de soutien spéciales pour les bibliothèques scientifiques et d'étude. Dans ce contexte, la Confédération doit éviter, en particulier en matière d'informatisation de la BNS, toute décision qui pourrait constituer un obstacle supplémentaire à l'intégration des réseaux de bibliothèques.

Une réorganisation urgente et nécessaire

L'association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS), association faîtière de l'ensemble du secteur des bibliothèques de notre pays, constate avec satisfaction que le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale de doter la Bibliothèque nationale suisse d'un mandat adapté aux conditions contemporaines du traitement et de la circulation de l'information.

En soulignant le double rôle d'une bibliothèque nationale: mémoire du pays et pivot du système documentaire, le projet de loi va dans le sens des besoins des usagers de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques suisses dans leur ensemble.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons plus particulièrement de voir la Bibliothèque nationale

- jouer un rôle accru dans la recherche appliquée en matière de bibliothéconomie et de sciences de l'information et
- développer des prestations d'intérêt commun à l'ensemble du secteur des bibliothèques et de la documentation.

Pour avoir pu observer de près le déclin malheureux d'une institution qui aujourd'hui n'est plus à même de remplir son mandat, nous considérons que les

moyens en personnel, bâtiment et équipement mentionnés dans le Message du Conseil fédéral sont totalement justifiés et constituent le minimum absolument nécessaire en vue de la réalisation des objectifs visés. La BBS a par le passé déjà attiré l'attention des autorités fédérales sur ce problème.

La Bibliothèque nationale: un élément d'un réseau plus large

A juste titre, le Message du Conseil fédéral évoque l'insertion de la Bibliothèque nationale au sein du réseau des bibliothèques suisses. Il exprime également ici le souci – que nous partageons – de redonner à cette institution un leadership perdu, leadership utile pour rendre plus cohérent le tissu documentaire helvétique.

Dans ce domaine, il nous paraît cependant important de distinguer les aspects politiques et stratégiques qui nécessitent la formulation d'un accord entre les partenaires concernés (Confédération, cantons, bibliothèques et usagers), de la mise en œuvre de projets concrets où la BNS doit pouvoir assumer pleinement son rôle de direction. Le Message du Conseil fédéral confond parfois ces deux niveaux et laisse percevoir que, sur certains points essentiels tels que la mise en place d'un réseau informatisé unifié des bibliothèques scientifiques, la Confédération veut arrêter seule les lignes de force de la politique des bibliothèques suisses.

Grâce, en particulier à l'action concertée des universités cantonales et de l'Ecole polytechnique fédérale, notre pays dispose d'un système de bibliothèques scientifiques performant. Il est vrai qu'une étape nouvelle qui renforcera la cohérence de cet ensemble par une convergence des réseaux informatisés existants est nécessaire, tant du point de vue des prestations à l'usager que de celui de son coût. La forme concrète que prendra cet objectif commun et la manière de procéder pour l'atteindre restent encore à définir. Il s'agit là d'une orientation politique forte qui ne peut aboutir que dans la mesure où elle est pensée et voulue collectivement: s'il est souhaitable que la Bibliothèque nationale joue un rôle d'animation, on ne saurait lui confier la lourde responsabilité de prendre seule et dans la précipitation des décisions qui auront des retombées sur l'ensemble des autres bibliothèques. De ce point de vue, le choix trop rapide d'un système informatique par la Bibliothèque nationale ne fournit aucune garantie quant à la réalisation de la convergence recherchée, il risque même de constituer un obstacle sur la voie de l'intégration recherchée.

Dès lors, considérant que le développement du système d'information que constitue les bibliothèques suisses est une entreprise collective de la Confédération, des cantons – y compris ceux ne disposant pas d'une université – et des bibliothèques, nous demandons que la réorganisation de la Bibliothèque nationale, urgente et nécessaire, soit accompagnée:

- de la mise en place d'un «Conseil suisse des bibliothèques et de l'information documentaire» (CSBID), organe commun des cantons et de la Confédération, où seront également présents les bibliothèques et leurs usagers. A l'instar de ce que connaissent des pays voisins, le CSBID aura pour mission de formuler une politique nationale, de coordonner l'action des bibliothèques et institutions documentaires, de concevoir des projets d'intérêt commun et de veiller à leur mise en œuvre qu'il pourra confier à la Bibliothèque nationale. Il conduira son action dans la perspective de la «Bibliothèque suisse» qu'esquisse le Message du Conseil fédéral. Son ambition devrait être de remédier à la dispersion des efforts sans tomber dans un dirigisme gros de dérapages potentiels;
- de l'adoption de mesures de financement spéciales en vue de soutenir l'évolution des bibliothèques d'étude et de recherche en fonction du concept de la «Bibliothèque suisse». Sans la mise en place de telles mesures, il est à craindre que l'étape à venir ne s'enlise.

Nous sommes enfin persuadés que la Bibliothèque nationale regagnera sa position de leader dans la mesure où, choisissant de s'insérer aux réseaux existants, elle y agira comme un levain en mettant ses nouveaux moyens en synergie avec l'ensemble du monde des bibliothèques et de l'information documentaire.

Comité BBS

IG Region Zürich

Am 18. März 1992 beschloss die Regionalgruppe Zürich der bisherigen PO sich als Interessengruppe zu konstituieren und hat die Anerkennung beim Vorstand des BBS beantragt.

Als Mitglieder der IG Region Zürich gelten nur Personen, die sich angemeldet haben oder sich jetzt bei der Kontaktadresse melden.

Da es wichtig ist, dass die Region Zürich in der DV des BBS vertreten wird, bitten wir um Vorschläge für Kandidatinnen/Kandidaten bis 30. Mai 1992.

Kontaktadresse:

IG Region Zürich

Anna Schlosser, Universitätsspital-Bibliothek

8091 Zürich

Tel. 01 / 255 36 14 oder 28 61

BBS: Assemblée générale extraordinaire – 19 juin 1992

Election de la première Assemblée des délégués

Le 19 juin 1992, à 14 heures, se tiendra à Berne (Kongresszentrum Alpha) une Assemblée générale extraordinaire de la BBS afin de procéder à l'élection des membres de la première Assemblée des délégués.

Les membres de la BBS reçoivent par courrier personnel une invitation à cette assemblée avec les indications nécessaires pour y prendre part. Dans la mesure où ce courrier ne vous parviendrait pas avant le 15 mai, nous vous prions de vous mettre en contact avec le Secrétariat BBS.

Les groupes d'intérêt qui présenteront des candidats aux postes de délégués sont invités à établir une brève biographie (5 à 10 lignes) des candidats à l'attention des participants à l'Assemblée. Les notices biographiques transmises au secrétariat BBS avant le 12 juin seront multicopiées par les soins du secrétariat et distribuées en début d'Assemblée.

J. Cordonier, Président BBS

Mitteilungen SVD / Communications de l'ASD

Korrektur

Im **Jahresbericht der Fachgruppe Mediendokumentation**, erschienen in ARBIDO-B 7 (1992) 2, S. 12, hat sich zu unserem Bedauern ein sinnstörender Fehler eingeschlichen. In Abweichung des Manuskripts ist im letzten Satz anstatt von der *symbiotischen* Beziehung von Journalismus und Dokumentation von einem *symbolischen* Verhältnis zwischen diesen zwei Gruppen von Medienschaffenden die Rede. Selbstverständlich arbeiten JournalistInnen und DokumentalistInnen in Medienunternehmen nach wie vor aufs engste zusammen. Ihr partnerschaftliches Verhältnis ist gerade deswegen so eng, weil bei den vielfältigen Rechercheaufgaben die beiden Berufsgattungen unabdingbar gegenseitig aufeinander angewiesen sind, das heißt, weil

sie gewissermaßen in einer «natürlichen» Symbiose zusammen leben. Ohne Vor- und Mitarbeit der Dokumentation kämen manche journalistischen Leistungen kaum, mit Sicherheit jedoch nicht mit gleichem Inhalt, zustande. Anderseits vermöchten die DokumentalistInnen ohne den kontinuierlichen Input an Medienprodukten, die die wichtigste Informationsquelle in einer Mediendokumentation bilden, ihren journalistischen Auftrag unmöglich zu erfüllen. Keine Spur also von einem bloss symbolischen Verhältnis zwischen diesen zwei Gruppen von Medienschaffenden in den Redaktionen von Presse, Radio und Fernsehen.

O. Dudle

Die Redaktion bedauert diesen Fehler und entschuldigt sich beim Autor. CST.